



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Chambre des communes – Avis urgent

### **Mise à jour 15 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (26 mai)**

Aujourd'hui, la Chambre a adopté une motion visant à prolonger le mandat du Comité spécial sur la pandémie de COVID-19 jusqu'au jeudi 18 juin 2020. La motion précise en outre ce qui suit :

- À compter de demain, le Comité spécial se réunira dans l'enceinte de la Chambre à midi chaque lundi, mardi, mercredi et jeudi, et les députés pourront participer soit en personne, soit par vidéoconférence.
- Les prochaines séances de la Chambre auront lieu le 17 juin, le 8 juillet, le 22 juillet, le 12 août et le 26 août; ensuite, la Chambre ajournera jusqu'au 21 septembre 2020.
- Jusqu'au retour de la Chambre en septembre, sept comités pourront tenir des réunions virtuelles concernant la pandémie de COVID-19 et d'autres sujets. Ce groupe de comités compte maintenant le Comité permanent des pêches et des océans.

Les réunions du Comité spécial ne requerront pas les niveaux de service habituellement nécessaires au déroulement des activités de la Chambre. Les gestionnaires continueront d'aviser les employés devant travailler sur place aux fins des services aux députés.

Les employés de la Chambre des communes ont déployé des efforts exceptionnels pour rendre possible la tenue de la première réunion hybride du Comité spécial (COVI). Il s'agit d'un autre jalon que l'Administration de la Chambre est très fière d'appuyer.

This message is also available in English: [www.ourcommons.ca/COVID19](http://www.ourcommons.ca/COVID19).

### **Mise à jour 14 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (22 mai)**

La Chambre siégera le lundi 25 mai, à 11 h, comme prévu. Les niveaux de service habituels ne seront pas requis. Les gestionnaires aviseront les employés devant travailler sur place aux fins des services aux députés. D'autres renseignements sur le calendrier des séances suivront en temps et lieu.

**Télétravail :** Le télétravail est maintenu pour l'instant. Les demandes de travail au bureau pour motif d'accommodement seront étudiées au cas par cas. La situation sera réévaluée pour septembre 2020 ou

ajustée avant selon les besoins. Le retour au travail dépendra des consignes des autorités et sera communiqué bien à l'avance.

**Fermeture des écoles prolongée** : Les employés qui ne peuvent travailler à cause de problèmes liés à la COVID-19 pourront utiliser le code 699 jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'utilisation du code sera évaluée à mesure que la situation évolue.

**Congés annuels** : Cet été, tout sera fait pour équilibrer les besoins opérationnels et des employés, y compris les horaires variables (40/20, 37,5/27,5). Les demandes de congé seront évaluées selon les besoins opérationnels du secteur administratif et de l'équipe.

Rappels aux employés sur place :

- En cas de symptômes grippaux, restez à la maison; si vous êtes allé sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique. Tenez-vous à deux mètres des autres et lavez-vous souvent les mains.
- Par précaution supplémentaire, songez à porter un masque non médical si l'éloignement physique est impossible. Les employés sur place voulant suivre la recommandation des autorités de santé publique peuvent obtenir des masques non médicaux jetables auprès de leur gestionnaire ou à l'édifice de l'Ouest, à l'extérieur du Bureau de santé (pièce 149-A).

FAQ pour les employés : [www.noscommunes.ca/COVID19Reponses](http://www.noscommunes.ca/COVID19Reponses).

This message is also available in English: [www.ourcommons.ca/COVID19](http://www.ourcommons.ca/COVID19).

## **Mise à jour 13 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (12 mai)**

Comme l'ont annoncé le Président et le greffier, la Chambre sera rappelée le mercredi 13 mai, vers 14 h 30. Là encore, les niveaux de service habituels ne seront pas requis pour cette séance. Les gestionnaires aviseront les employés qui devront se présenter sur place. Les employés devraient continuer à travailler de leur domicile dans la mesure du possible. Si cette approche devait être modifiée, un préavis sera donné.

L'Administration de la Chambre reprend ses activités de recrutement et de sélection. Afin que tous les employés puissent consulter les offres d'emploi, celles-ci seront publiées sur la page publique des emplois de [noscommunes.ca](http://noscommunes.ca) jusqu'à nouvel ordre. Les offres seront aussi annoncées dans le Bulletin d'information de la Chambre et sur Twitter (suivre @NosCommunes) et LinkedIn (suivre Chambre des communes du Canada).

Visitez la FAQ pour les employés mise à jour à [www.noscommunes.ca/COVID19Reponses](http://www.noscommunes.ca/COVID19Reponses). Adressez-vous à votre gestionnaire si vous avez des questions.

Si vous devez travailler sur place, suivez les consignes suivantes :

- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique en tout temps. Maintenez une distance de deux mètres entre vous et les autres et lavez-vous souvent les mains.
- Les autorités de santé publique recommandent désormais, par mesure de prévention supplémentaire, de porter un masque non médical lorsque l'éloignement physique n'est pas possible. Les employés qui travaillent sur place et qui le souhaitent peuvent se procurer des masques non médicaux jetables auprès de leur gestionnaire ou à l'édifice de l'Ouest, à l'extérieur du Bureau de santé (pièce 149-A).

This message is also available in English: [www.ourcommons.ca/COVID19](http://www.ourcommons.ca/COVID19).

## **Mise à jour 12 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (28 avril)**

Comme l'ont annoncé le Président et le greffier, la Chambre sera rappelée le mercredi 29 avril 2020, vers 14 h 30, après la réunion en personne du Comité spécial sur la pandémie de COVID-19. Les niveaux de service habituels ne seront pas requis pour cette séance. Les gestionnaires aviseront les employés qui devront se présenter au travail afin de maintenir les services offerts aux députés; ces services seront ajustés en fonction de la situation actuelle.

La FAQ pour les employés continue d'être mise à jour : [www.noscommunes.ca/COVID19Reponses](http://www.noscommunes.ca/COVID19Reponses). Adressez-vous à votre gestionnaire si vous avez des questions. Un service de soutien est accessible en tout temps grâce au Programme d'aide aux employés et à leur famille (1-866-398-9505).

Si vous êtes appelé à travailler sur place, n'oubliez pas les consignes suivantes :

- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique en tout temps. Maintenez une distance de deux mètres entre vous et les autres et lavez-vous souvent les mains.
- Tous les édifices sont ouverts et sûrs. Pour accéder à l'édifice de l'Ouest les mercredis, empruntez uniquement la porte sud (en face de la rue Wellington) et sortez uniquement par la porte ouest (près de la cafétéria). Tous les autres jours, empruntez uniquement la porte sud pour entrer dans l'édifice et en sortir. Pour accéder à l'édifice de la Confédération, servez-vous de l'entrée des autobus, sur la rue Vittoria.

This message is also available in English: [www.ourcommons.ca/COVID19](http://www.ourcommons.ca/COVID19).

## **Mise à jour 11 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (20 avril)**

La Chambre a siégé aujourd'hui et a adopté une motion qui contient les éléments suivants :

- À la fin de la journée d'aujourd'hui, la Chambre ajournera jusqu'au lundi 25 mai (à moins que les quatre leaders parlementaires ne conviennent de prolonger l'ajournement jusqu'à une date ultérieure). La Chambre peut aussi être rappelée par le Président qui aura d'abord consulté le gouvernement à cet égard.
- Dès le 29 avril, un Comité spécial sur la pandémie de COVID-19, composé de l'ensemble des députés, se réunira en Chambre tous les mercredis, à midi.
- Le comité spécial se réunira aussi par vidéoconférence à midi chaque mardi (dès le 28 avril) et chaque jeudi (dès le 7 mai). Les réunions par vidéoconférence seront soumises aux limites que l'Administration de la Chambre pourrait juger nécessaires.
- Les réunions du comité spécial ne nécessiteront pas les niveaux de service normalement requis pour le fonctionnement de la Chambre. Les gestionnaires informeront directement les employés qui devront se présenter sur place pour assurer les services aux députés.

Le travail d'exploration des options et des solutions pour mettre sur pied des réunions virtuelles est une entreprise importante et historique. L'Équipe de gestion de crise est extrêmement fière de tous les employés qui appuient les députés à cette fin. Beaucoup d'autres parlements ailleurs dans le monde s'attaquent aussi à ce défi, et nous continuons de collaborer avec eux.

This message is also available in English: [www.ourcommons.ca/COVID19](http://www.ourcommons.ca/COVID19).

## **Mise à jour 10 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (17 avril)**

La Chambre siégera le lundi 20 avril à 11 h comme prévu. Cette séance ne requerra pas les niveaux de service habituels. Les gestionnaires aviseront les employés devant travailler sur place pour assurer les services aux députés. D'autres renseignements sur le calendrier des séances seront communiqués lorsqu'ils deviendront disponibles. Les réunions de comité virtuelles se poursuivent et six comités ont maintenant la permission de se réunir à distance.

Prenez le temps de lire le numéro spécial COVID-19 du *Tout en commun* : [www.noscommunes.ca/toutencommun](http://www.noscommunes.ca/toutencommun).

La FAQ pour les employés continue d'être mise à jour : [www.noscommunes.ca/COVID19Reponses](http://www.noscommunes.ca/COVID19Reponses). Adressez-vous à votre gestionnaire si vous avez des questions. Un service de soutien est accessible en tout temps grâce au Programme d'aide aux employés et à leur famille (1-866-398-9505).

Un rappel à ceux qui travaillent sur place :

- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique en tout temps. Lavez-vous souvent les mains.

- Tous les édifices sont ouverts et sûrs. Servez-vous de l'entrée des autobus, sur la rue Vittoria, pour accéder à l'édifice de la Confédération – l'entrée principale, sur la rue Wellington, sera fermée à compter du lundi 20 avril, à 6 h 30.

This message is also available in English: [www.ourcommons.ca/COVID19](http://www.ourcommons.ca/COVID19).

## **Mise à jour 9 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (9 avril)**

Comme l'ont annoncé le Président et le greffier, la Chambre sera rappelée le samedi 11 avril à 12 h 15. Cette séance ne requerra pas les niveaux de service habituels. Les gestionnaires aviseront les employés devant se présenter pour assurer les services aux députés.

La première réunion de comité par vidéoconférence a eu lieu aujourd'hui. L'Équipe de gestion de crise remercie ceux qui l'ont rendue possible, ainsi que les équipes qui assurent la continuité des services essentiels malgré les circonstances. Par exemple, la fin de l'exercice financier est une période très chargée pour les employés des Services des finances, et nous les remercions de leur grande efficacité. La FAQ pour les employés a été mise à jour à [www.noscommunes.ca/COVID19Reponses](http://www.noscommunes.ca/COVID19Reponses). Elle contient de nouveaux renseignements sur la paie et les avantages sociaux.

Un rappel aux employés qui travaillent sur place ou qui devront le faire :

1. Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
2. Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique en tout temps. Lavez-vous souvent les mains.
3. Si vous devez vous stationner sur place, communiquez avec l'Administration du stationnement ([parking@parl.gc.ca](mailto:parking@parl.gc.ca)) pour enregistrer votre véhicule.

This message is also available in English: [www.ourcommons.ca/COVID19](http://www.ourcommons.ca/COVID19).

## **Mise à jour 8 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (3 avril)**

L'Équipe de gestion de crise est reconnaissante de l'engagement et de la souplesse de tous les employés. Parmi nos réussites cette semaine, mentionnons la tenue des premières réunions de comité virtuelles.

Lorsque la Chambre sera rappelée, les niveaux de services habituels ne seront pas requis. Les gestionnaires communiqueront avec les employés qui doivent être sur place pour assurer les services aux députés.

Veillez continuer de télétravailler si possible et de suivre les directives de votre gestionnaire. Rappels :

- Il sera permis aux employés de la CdC qui travaillent sur place de se déplacer entre les provinces sur présentation de leur carte d'identité de la CdC et d'une pièce d'identité personnelle à titre de preuve de résidence.

- Si vous présentez des symptômes grippaux (fièvre, toux, essoufflement ou écoulement nasal) : restez à la maison et isolez-vous pendant 14 jours ou jusqu'à 24 heures APRÈS la disparition COMPLÈTE des symptômes, selon la dernière éventualité.
- Si vous présentez des symptômes de la grippe ou de la COVID-19 et vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail : avisez votre gestionnaire ou superviseur et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives sur l'éloignement physique en tout temps.
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau savonneuse (ou utilisez un désinfectant pour les mains).
- Évitez de vous toucher le visage avant de vous laver les mains.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier mouchoir si vous toussiez ou éternuez, puis jetez le mouchoir à la poubelle et lavez-vous les mains (ou utilisez votre coude ou votre épaule).
- Beaucoup d'édifices suivent la procédure en vigueur la fin de semaine. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

Si vous avez besoin de soutien, veuillez vous adresser à votre superviseur, à votre gestionnaire ou au Programme d'aide aux employés et à leur famille (1-866-398-9505). FAQ pour les employés : [noscommunes.ca/covid19reponses](https://noscommunes.ca/covid19reponses).

## **Mise à jour 7 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (1<sup>er</sup> avril)**

À la suite des restrictions imposées sur les déplacements interprovinciaux non essentiels, notez qu'il sera permis aux employés de la CdC qui travaillent sur place de se déplacer sur présentation de leur carte d'identification de la CdC et d'une pièce d'identification personnelle à titre de preuve de résidence.

Veuillez continuer de télétravailler si vous êtes en mesure de le faire et de suivre les directives de votre gestionnaire ou superviseur. Rappels :

- Si vous présentez des symptômes grippaux (fièvre, toux, essoufflement ou nez coulant) : restez à la maison et isolez-vous pendant 14 jours ou jusqu'à 24 heures APRÈS la disparition COMPLÈTE des symptômes, selon la dernière éventualité.
- Si vous présentez des symptômes de la grippe ou de la COVID-19 et vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail : avisez votre gestionnaire ou superviseur et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives sur l'éloignement physique en tout temps :
  - évitez les endroits achalandés et les rassemblements non essentiels;
  - évitez les salutations communes (p. ex. les poignées de main);
  - tenez-vous à au moins deux longueurs de bras (environ deux mètres) des autres.
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes (ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
- Évitez de vous toucher le visage avant de vous laver les mains.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier mouchoir si vous toussiez ou éternuez, puis jetez le mouchoir à la poubelle et lavez-vous les mains (ou utilisez votre coude ou votre épaule).
- L'Administration a des protocoles pour assurer la santé et la sécurité dans nos lieux de travail.

- Beaucoup d'édifices suivent la procédure en vigueur la fin de semaine. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

Infos mises à jour, y compris en ce qui a trait à l'équipement de travail apporté à la maison et aux cartes d'accès expirées : [noscommunes.ca/covid19reponses](https://noscommunes.ca/covid19reponses).

## **Mise à jour 6 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (27 mars)**

L'Administration a des protocoles pour assurer la santé et la sécurité dans nos lieux de travail. Ces protocoles, élaborés en partenariat avec les autorités de santé publique, sont observés en cas de diagnostic de COVID-19 pour un employé, un visiteur ou un occupant d'un édifice satellite et visent les mesures d'assainissement, les communications et la recherche des contacts.

Veillez continuer de télétravailler si vous êtes en mesure de le faire et de suivre les directives de votre gestionnaire ou superviseur. Rappels pour ceux qui travaillent sur place :

- Si vous présentez des symptômes grippaux (fièvre, toux, essoufflement ou nez coulant) : restez à la maison et isolez-vous pendant 14 jours ou jusqu'à 24 heures APRÈS la disparition COMPLÈTE des symptômes, selon la dernière éventualité.
- Si vous présentez des symptômes de la grippe ou de la COVID-19 et vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail : avisez votre gestionnaire ou superviseur et communiquez avec Jacqueline Biron (613-794-7522).
- Suivez les directives sur l'éloignement physique en tout temps :
  - évitez les endroits achalandés et les rassemblements non essentiels;
  - évitez les salutations communes (p. ex. les poignées de main);
  - tenez-vous à au moins deux longueurs de bras (environ deux mètres) des autres.
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes (ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
- Évitez de vous toucher le visage avant de vous laver les mains.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier mouchoir si vous toussiez ou éternuez, puis jetez le mouchoir à la poubelle et lavez-vous les mains (ou utilisez votre coude ou votre épaule).
- Beaucoup d'édifices suivent la procédure en vigueur la fin de semaine. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

Questions et réponses mis à jour : [noscommunes.ca/covid19reponses](https://noscommunes.ca/covid19reponses).

L'Équipe de gestion de crise remercie tous les employés pour une semaine très productive, malgré les circonstances.

## **Mise à jour 5 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (23 mars)**

Dans le cadre de la séance de la Chambre qui aura lieu le 24 mars 2020, un nombre minimal d'employés travailleront sur place. Des mesures de nettoyage accrues ont été instaurées et des lingettes désinfectantes seront distribuées au personnel de première ligne et aux secteurs administratifs.

Voici quelques rappels importants pour tous les employés qui travaillent sur place :

- Si vous présentez des symptômes grippaux (fièvre, toux, essoufflement ou nez coulant), veuillez rester à la maison et vous isoler pendant 14 jours ou jusqu'à 24 heures APRÈS que ces symptômes ont COMPLÈTEMENT disparu, selon la dernière éventualité.
- Si vous présentez des symptômes de la grippe ou de la COVID-19 et vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, veuillez en aviser votre gestionnaire ou superviseur et communiquer avec Jacqueline Biron au 613-794-7522.
- Conformément aux recommandations en matière de santé publique, suivez les directives sur l'éloignement social en tout temps :
  - évitez les endroits achalandés et les rassemblements non essentiels;
  - évitez les salutations communes, telles que les poignées de main;
  - limitez votre contact avec les personnes pour lesquelles le risque est plus élevé, comme les aînés et les personnes ayant des problèmes de santé;
  - tenez-vous à une distance d'au moins deux longueurs de bras (environ deux mètres) des autres.
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes (ou nettoyez souvent vos mains avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
- Évitez de toucher votre bouche, votre nez et vos yeux avant de vous laver les mains.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier mouchoir si vous toussez ou éternuez, jetez ensuite le papier à la poubelle, puis lavez-vous les mains (si vous n'avez pas de papier mouchoir, utilisez votre coude ou votre épaule).

Beaucoup d'édifices suivent la procédure habituellement en vigueur la fin de semaine : les employés pourraient devoir présenter leur carte d'identité afin d'entrer et seront inscrits au registre par les agents de sécurité. Cette mesure aidera à assurer la sécurité des employés qui travaillent sur place. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

## **Mise à jour 4 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (20 mars)**

L'Équipe de gestion de crise continue de surveiller cette situation sans précédent. Elle accorde la priorité à la santé et à la sécurité des employés qui se présentent au travail afin d'offrir les services nécessaires aux députés et à la Chambre des communes. Les employés fournissent un soutien et des services exceptionnels, trouvant des stratégies de rechange ainsi qu'un équilibre entre leurs responsabilités familiales et professionnelles.

Alors que le nombre de cas diagnostiqués de la COVID-19 continue d'augmenter à Ottawa, la Chambre dispose de protocoles, élaborés en collaboration avec Santé publique Ottawa, afin d'assurer la santé et la sécurité au sein de notre milieu de travail. Ces protocoles comprennent le nettoyage et la recherche des contacts si un employé ou un visiteur reçoit un diagnostic de COVID-19. Les employés qui pourraient avoir eu un contact étroit avec des personnes atteintes de la maladie en seront informés pour qu'ils puissent surveiller leur état de santé. Ce protocole a été observé cette semaine lorsque deux cas possibles ont été identifiés.

Nous rappelons aux employés qui travaillent sur place que beaucoup d'édifices suivent la procédure normalement employée les fins de semaine : les employés devront peut-être inscrire leur nom sur une feuille de présences ou présenter leur carte d'identité pour pouvoir entrer. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

L'Administration de la Chambre continue de maintenir l'approche en matière de ressources humaines qui a été annoncée le lundi 16 mars. Si vous n'êtes pas certain de ce qu'il vous faut faire, veuillez communiquer avec votre gestionnaire et suivre les consignes de la santé publique.

Si vous avez besoin de soutien en cette période difficile, veuillez parler à votre superviseur, votre gestionnaire ou le Programme d'aide aux employés et à leur famille (1-866-398-9505). Une foire aux questions est disponible : [www.noscommunes.ca/reponses](http://www.noscommunes.ca/reponses)

### **Mise à jour 3 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (18 mars)**

Lorsque la Chambre sera rappelée afin d'étudier la réponse à la pandémie de la COVID-19, les niveaux de services habituels ne seront pas requis pour cette séance. Les gestionnaires communiqueront avec les employés qui doivent être sur place pour maintenir les services aux députés.

L'Administration de la Chambre établit soigneusement l'ordre de priorité de ses activités afin de maintenir tous les services nécessaires. Nous nous efforçons de réduire au minimum le nombre d'employés qui doivent se présenter au travail afin de respecter les consignes de l'éloignement social ainsi que les recommandations les plus récentes des autorités en matière de santé publique. D'autres mesures préventives sont déployées dans la Cité parlementaire, dont des mesures de nettoyage accrues.

L'Administration de la Chambre maintient l'approche qui a été annoncée le lundi 16 mars :

- Veuillez continuer de télétravailler si vous êtes en mesure de le faire et de suivre les directives de votre gestionnaire ou superviseur.
- Si vous occupez une fonction qui ne peut être remplie à distance ou si vous êtes incapable de vous présenter au travail pour des motifs liés à la COVID-19 (p. ex. en raison des fermetures d'écoles et de garderies ou d'une exigence d'auto-isollement), vous vous verrez accorder d'« autres congés payés ».

Veuillez accéder au réseau comme vous le faites lorsque vous êtes en télétravail. Vous pouvez également vous servir de Skype for Business pour effectuer vos fonctions.

Si vous travaillez sur la colline ou dans un édifice satellite, on vous demandera d'inscrire votre nom sur une feuille de présences à votre arrivée.

Nous savons que les employés se posent de nombreuses questions en ces temps difficiles. Une foire aux questions est disponible : [www.noscommunes.ca/covid19reponses](http://www.noscommunes.ca/covid19reponses).

L'Équipe de gestion de crise de la Chambre continue de collaborer pour appuyer les employés. Notre principale priorité est de protéger la santé et la sécurité de nos employés et d'atténuer l'incidence de la COVID-19. Si vous avez besoin de soutien, veuillez communiquer avec votre gestionnaire, votre superviseur ou le Programme d'aide aux employés et à leur famille.

## Mise à jour 2 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (16 mars)

Suite au message envoyé aux employés de l'Administration de la Chambre le lundi 16 mars à 7 h 30 :

L'Équipe de gestion de crise de la Chambre des communes continue de surveiller étroitement la pandémie de la COVID-19, qui évolue rapidement. Notre préoccupation première est de protéger la santé et la sécurité de notre personnel et de réduire les répercussions de la COVID-19. Nous sommes constamment en communication avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et Santé publique Ottawa (SPO) afin de nous assurer que nous recevons les renseignements et les conseils les plus récents.

À compter d'aujourd'hui, le lundi 16 mars :

- L'Administration de la Chambre poursuit ses opérations et priorise ses activités afin de continuer d'offrir des services essentiels aux députés.
- Seulement les employés qui fournissent des services essentiels aux députés doivent se présenter au travail. Votre gestionnaire vous fera savoir si vous devez vous présenter au travail.
- Tous autres employés qui ne doivent pas se présenter au travail et qui sont en mesure de télétravailler devraient le faire.
- Les employés qui ne peuvent pas télétravailler ou qui ne sont pas certains de leur statut à cet égard doivent communiquer avec leur gestionnaire.
- Les employés qui ne peuvent pas travailler pour des raisons liées à la COVID-19, telles que l'auto-isolément ou la fermeture d'écoles ou de garderies, doivent communiquer avec leur gestionnaire.

Télétravail : La capacité du réseau est surveillée de près. Veuillez accéder au réseau comme vous le faites d'habitude lorsque que vous êtes en télétravail.

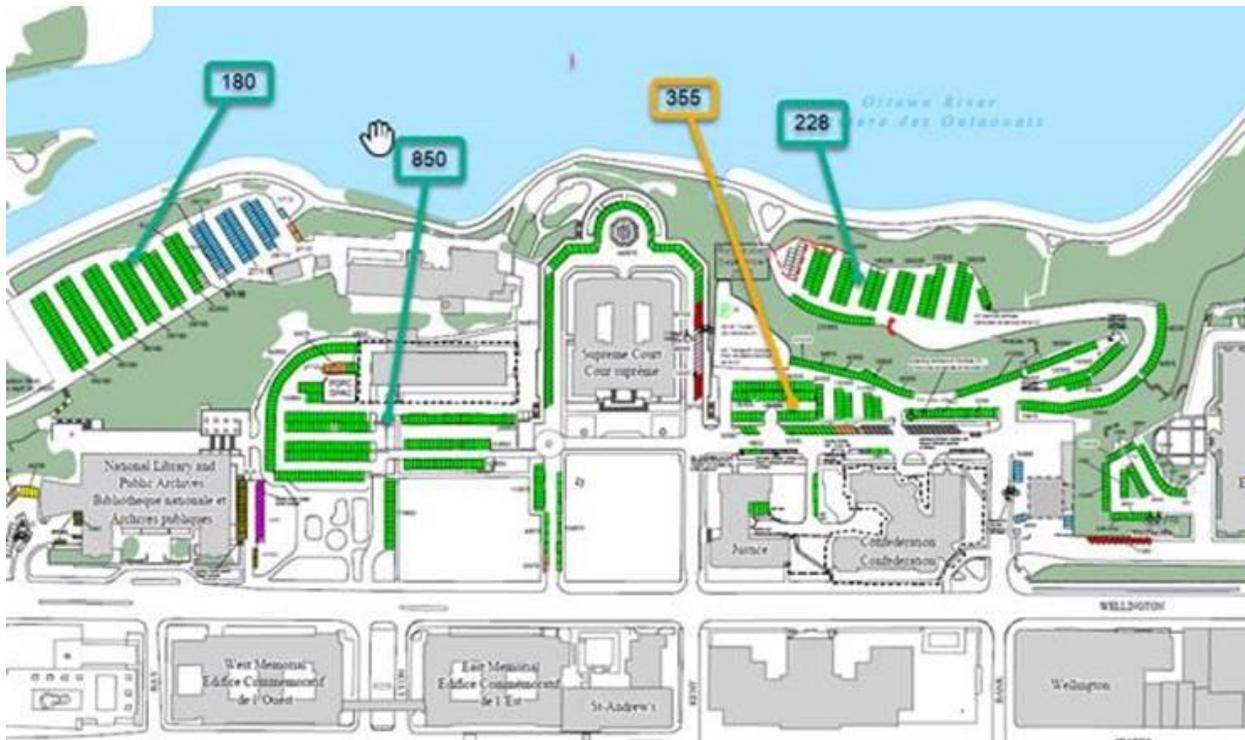
Congé : Si vous occupez une fonction qui ne peut être remplie à distance, ou vous êtes incapable de vous présenter au travail pour des motifs liés à la COVID-19, p. ex. en raison des fermetures d'écoles et de garderies ou d'une exigence d'auto-isolément, vous vous verrez accorder d'« autres congés payés ».

Stationnement : Des places de stationnement dans la Cité parlementaire sont disponibles pour les employés qui sont tenus de se présenter au travail. Ces places se trouvent dans les zones **180, 228 et 850, ainsi que dans la zone 355 si les autres zones sont remplies**. Si vous n'avez pas un permis de stationnement, veuillez communiquer avec les Services de stationnement et fournir les détails de votre véhicule ([parking@parl.gc.ca](mailto:parking@parl.gc.ca) ou 613-992-1205).

Des services sont offerts par l'entremise du Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) au 1-866-398-9505. Le PAEF offre un soutien immédiat et confidentiel pour favoriser le bien-être des employés et de leur famille.

Des mises à jour à l'intention des employés seront fournies sur [noscommunes.ca/COVID19](https://noscommunes.ca/COVID19) et 991-INFO. Veuillez vérifier pour des mises à jour de façon quotidienne.

**Votre équipe de gestion travaille ensemble pour soutenir les employés tout au long de cette période de pandémie du COVID-19. Veuillez contacter votre gestionnaire ou superviseur si vous avez besoin de soutien.**



## Mise à jour 1 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (16 mars – 7 h 30)

L'Équipe de gestion de crise de la Chambre des communes continue de surveiller étroitement la pandémie COVID-19 qui évolue rapidement. La situation actuelle est sans précédent et notre préoccupation première est de protéger la santé et la sécurité de notre personnel. Nous sommes en communication avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et Santé publique Ottawa (SPO) afin de nous assurer que nous recevons les renseignements et les conseils les plus récents.

À la suite des dernières recommandations des agences de santé publique, nous souhaitons informer tout le personnel de l'Administration qu'à partir d'aujourd'hui, mardi le 16 mars :

- Tous les employés qui sont en mesure de télétravailler devraient le faire;
- Seulement les employés jugés essentiels n'étant pas en mesure de télétravailler devraient se présenter au travail. Du stationnement est disponible sur la Colline du Parlement pour ces employés. Présentez-vous sur la rue Vittoria où un agent du stationnement vérifiera votre carte d'accès. Ainsi, vous aurez accès à un stationnement ;
- Les employés qui ne peuvent pas télétravailler et qui ne sont pas désignés comme essentiels, ou qui ne sont pas certains de leur statut à cet égard, doivent contacter leur gestionnaire.

Des directives quant à l'accès au réseau lors de télétravail suivront sous peu. Les employés qui supportent les services essentiels auront la priorité.

Veillez aussi communiquer avec votre gestionnaire si vous ne pouvez pas rentrer au travail ou télétravailler pour des raisons liées à la COVID-19, telles que les fermetures d'écoles et des garderies ou la mise en isolement.

Veillez noter que des services sont offerts par l'entremise du Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) au 1-866-398-9505. Le PAEF offre un soutien immédiat et confidentiel pour favoriser le bien-être des employés et de leur famille.